



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JANVIER 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 21 janvier, les membres du Conseil municipal de la Commune de CHARMES SUR L'HERBASSE, se sont réunis à 20 heures à la salle du conseil sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 10 décembre 2024 conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Stéphanie NOUGUIER, Christophe CHOTAN, Jean-François JAFFUEL, Claude VIENNOT, Marie-Hélène CROZAT, Jessica GIRAUD, Pascale DESSUS, Sylvère FAURE, Pascal MATHIEU, Aurélie CHANAS

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS : Christine RICHIOUD-BEDDAR (procuration à S.NOUGUIER)

ÉTAIENT ABSENTS NON REPRÉSENTÉS : Frédéric GUTEKUNZT, Romain FOULHOUX, Clément GIRAUD, Elodie MICHALET

PARTICIPAIT À LA RÉUNION :

Chantal POLLIEN, secrétaire administrative.

Madame le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Marie-Hélène CROZAT est désignée pour remplir cette fonction qu'il accepte.

1 - Approbation du compte rendu du 17 décembre 2024

Le compte rendu du 17 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

2 – FINANCES

Une collectivité peut voter l'ouverture anticipée des dépenses d'investissement, avant le vote du budget primitif (BP) N, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget N-1 de l'exercice précédent.

Cette faculté, encadrée par le code général des collectivités territoriales (CGCT), est une facilité de trésorerie, pas une dérogation au principe d'annuité budgétaire, considérant que la fongibilité des crédits d'investissement s'arrête au 31 décembre mais que des dépenses impérieuses doivent être honorées avant le vote du BP.

L'article L. 1612-1 du CGCT prévoit que jusqu'au vote du budget primitif (BP), l'ordonnateur (maire) peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Délibération votée à l'unanimité.

3 – BATIMENTS

Madame le Maire rappelle le programme de travaux concernant le balcon de l'école. Elle rappelle le montant de l'opération qui s'élève à la somme de 52 152.30 € ht.(maçonnerie, ferronnier, menuisiers).

Des devis en maçonnerie ont été demandés pour consultation mais au vu de la complexité du chantier aucun retour à ce jour.

Cette dépense est éligible à une subvention départementale à hauteur de 40% ainsi qu'une demande spécifique du fonds de concours octroyé par Arche aggro.

La part commune reviendrait à la somme de 15 200 € HT.

Considérant l'urgence d'effectuer les demandes de subventions afin que les travaux s'effectuent au plus tard dans l'été, Madame le Maire invite les conseillers à délibérer sur ce dossier.

Par 9 voix POUR et 2 abstentions (1 seul dossier sur le lot maçonnerie), le conseil valide la dépense et autorise la demande de subvention auprès du Département et d'ARCHE Aggro.

4 - ENVIRONNEMENT

Madame le Maire rappelle à son conseil qu'au cours d'une séance précédente, celui-ci avait débattu sur la question d'une zone d'accélération pour les installations photovoltaïques sur le territoire communal. Sous réserve que le règlement du plan local d'urbanisme le permette, le conseil valide à l'unanimité l'installation des panneaux dans les zones UD et UI, exclut en totalité le bois de Bard pour tous types d'installations.

Délibération votée à l'unanimité.

5- URBANISME

Zone EPORA :

Rencontre du 13 janvier avec VALRIM/Habitat Dauphinois qui souhaite phaser le projet en débutant par le petit collectif.

Discussion en cours avec la commune pour négocier les frais de voirie, demande l'intervention de la commune auprès d'Arche aggro pour la prise en charge financière du dévoiement du réseau assainissement.

Dossier aménagement du champ de Mars :

Rencontre prévue le 5 février avec le CAUE et les services mobilités d'Arche aggro puis présentation au conseil municipal des différents scénarii pour validation d'un projet.

6- QUESTIONS DIVERSES

- Cérémonie des vœux

La cérémonie des vœux avec la participation des enfants a été une réussite. Le nombre de Charmois présents a doublé. Les enseignantes et les enfants ont apprécié et sont partants pour renouveler l'année prochaine.
A améliorer : la sonorisation et le service par des SNU notamment.

- Associations

Café du Facteur :

Compte rendu de l'assemblée générale du café du Facteur. Renouvellement du bureau : M. KAHN Jean-Louis est élu président et M. GARRET Didier, Vice-Président. Les finances sont saines et l'association a su créer une bonne dynamique. Demande pour une prolongation de la terrasse sur la partie engazonnée. Une commission est à prévoir.

Comité des fêtes :

Une réunion a eu lieu le 14 janvier afin de constituer le nouveau bureau.

- Camping municipal :

Bilan positif transmis par les gérants avec de nouvelles perspectives pour la saison prochaine.

- Salle de judo :

Les travaux de rénovation dans le cadre de l'opération 1000 dojos vont débiter aux vacances de février.

- Plan communal de secours :

Revoir les modalités de mise en place d'un exercice.
Budgetiser les achats nécessaires

- Divers :

Présentation du parcours Bike in Mours sur la commune le 23 février prochain.
Suspicion d'attaque du loup dans la propriété de 1001 cornes.

Séance levée à 21h30

Prochain conseil municipal le mardi 18 février 2025 à 20h00.

Stéphanie NOUGUIER
Maire

Marie-Hélène CROZAT
Secrétaire



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'MH Crozat', written in a cursive style.